

CAP du 9 mai 2012

MUTATIONS ET 1^{ères} AFFECTATIONS DES AFIPA

DECLARATION LIMINAIRE ET COMPTE RENDU

Filière fiscale et filière gestion publique

Conditions de préparation de la CAP

Malheureusement, les propos déjà tenus lors de la CAP de 2011 sont toujours d'actualité. En effet, nous sommes stupéfaits de l'absence de considération accordée aux élus nationaux et le manque de respect aux règles élémentaires des CAP et des conditions de préparation.

Autour de cette table, la plupart des représentants des personnels siègent ou ont siégés pour la parité administrative dans le cadre de CAP, de CTP ou de CHS. Si nous agissions comme vous au niveau local, cela ferait longtemps que la direction générale nous aurait vivement interpellés.

La liste des documents manquants ou incomplets pour la filière fiscale pendant la période de consultation est encore plus longue qu'en 2011 :

- Liste des premières affectations mélangées avec les mutations et pas d'identification de l'ancienneté, des dates d'installation ni des rapprochements ;
- Pas de liste des candidats, pas de copie des fiches de vœux, fiches de postes non annotées des lignes obtenues ni des candidats entrants dans le département ;
- Certaines premières affectations n'apparaissent pas dans le projet.

Les derniers documents enfin correctement annotés (sauf pour les fiches de postes des DIRCOFI) sont parvenus lundi 7 mai à 17 h. (jour de pont), c'est à dire hors période de consultation. Nous les avons réclamés à plusieurs reprises et avons été obligés de consulter sur place les fiches de postes annotées de façon manuscrite par les équipes du bureau RH1B, qui ont élaboré le mouvement à la main en raison d'une défaillance informatique.

Par ailleurs, le tableau récapitulatif de la situation des emplois n'a toujours pas été communiqué, nous sommes donc dans l'impossibilité de connaître les gels et surnombre et de vérifier la régularité du mouvement au regard de l'application de la règle d'ancienneté.

Nous sommes déjà très inquiets des conditions de déroulement de la prochaine CAP des IP, dont le volume des candidatures exclut d'emblée qu'il puisse être fait manuellement.

En conclusion sur ce point, il est urgent que la direction générale modifie rapidement son attitude envers les élus en CAP.

Montreuil, le 14 mai 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

• Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

• dgfp@cgt.fr

• www.financespubliques.cgt.fr

• Tél. : 01.48.18.80.16

CSC HEA administratifs

Tout d'abord une remarque de forme : le terme « échouants » utilisé dans la note de service RH pour désigner ceux qui n'ont pas été promus AFIP dans la filière fiscale n'est pas très heureux !

Plus sérieusement, il reste des points à préciser : depuis combien de temps doit-on avoir échoué à la sélection ? Faut-il renoncer à la deuxième chance avant de postuler pour un HEA ? Les comptables de la filière fiscale (ex DIR DIV) peuvent-ils postuler sur ces emplois, s'ils ne sont pas concernés par le mouvement 2012-2 des chefs de CSC ? Pourquoi faut-il un délai de 2 ans pour être nommé sur place, alors même que si l'on positionne de jeunes AFIPA sur les MMR, c'est souvent parce que les numéros un préfèrent des AFIPA expérimentés sur les pôles ? Pourquoi exiger d'avoir occupé deux postes d'AFIPA alors que l'on sait que cela ne dépend pas d'eux mais du DDFIP ou DRFIP ?

Avenir des AFIPA

Les propositions faites lors des GT concernant la carrière des AFIPA et des AFIP n'ont toujours pas fait l'objet de relevé de conclusion, malgré nos demandes répétées.

On ne sait toujours pas si la prochaine sélection des AFIP se fera à partir d'un entretien ou de deux et quelles seront les conditions pour l'accès à la deuxième chance.

Enfin, nous sommes toujours dans l'attente du GT sur les quotas d'accès aux postes comptables et Services de publicité foncière (SPF).

En conclusion, nous espérons au moins que la CAP pourra jouer pleinement son rôle pour améliorer la situation des collègues qui seront défendus.

REPONSES DE L'ADMINISTRATION AUX DECLARATIONS LIMINAIRES ET AUX INTERVENTIONS DES REPRESENTANTS DES PERSONNELS

Mouvement

Il s'agit d'un mouvement compliqué car il englobe les deux filières avec des outils informatiques différents.

Il s'est effectué en plusieurs étapes : le mouvement de mutations à équivalence de grade par filière et IP sur N1 à équivalence dans la FGP, les CSC HEA par filière, les 1ères affectations de la FF, l'examen professionnel des IDIV HC des deux filières puis les IP en accès sur un emploi de niveau AFIPA de la FGP.

En résumé, ce mouvement se caractérise par l'introduction des premières procédures de gestion harmonisées (date d'effet au 1^{er} septembre, rapprochements...) mais reste organisé par filière, à l'exception des lauréats de l'examen professionnel.

Concernant les conditions de préparation, les moyens informatiques utilisés dans les deux filières sont des outils maison et les bureaux informatiques ne feront pas de développements pour les cadres pendant la période de convergence. Il faudra donc attendre pour avoir des moyens harmonisés. La présidente s'est montrée rassurante sur les conditions de préparation du prochain mouvement des IP.

Concernant les premières affectations absentes du projet, il s'agissait de collègues en détachement ou

n'ayant pas pu être affectés en raison de demandes trop restreintes. Ils seront bien affectés à l'issue de la CAP.

Tableau support des mutations

Le TAGERFIP a constitué le nouveau référentiel des emplois qui a servi à l'élaboration de ce mouvement. Néanmoins, il a été nécessaire de procéder à des ajustements à la hausse des dotations d'AFIPA pour affecter l'ensemble des cadres promus au titre du TA 2012. Dans une très grande majorité des cas, ces aménagements ont consisté à anticiper des renforts d'AFIPA correspondant aux valeurs cibles du TAGERFIP (36 AFIPA dans la FF et 8 dans la FGP). Par ailleurs, conformément aux engagements des GT DLU, les départs naturels d'IDIV HC dans les directions de 1^{ère} et 2^e catégories ont donné lieu à l'implantation de 3 AFIPA pour occuper des fonctions de chefs de division (départements 93,13 et 54).

Sur la communication du TAGERFIP, la présidente de la CAP indique que la demande a été faite au bureau concerné mais que la réponse a été négative.

Accès aux CSC HEA

La condition d'avoir occupé deux postes est liée à l'idée de reconnaissance du parcours professionnel.

Cette promotion a été réservée, dans un premier temps, à ceux qui n'ont pas réussi la sélection d'AFIP car il y avait une attente chez ces cadres. Les conditions actuelles pourront évoluer comme cela est prévu dans la note de service RH. C'est la CAP qui fera sa jurisprudence.

Une certaine période a été opposée aux candidats pour accéder aux CSC HEA après l'échec au tour de piste pour éviter un effet d'aubaine. Certains auraient pu accéder à cet indice avant ceux qui ont réussi la sélection, ces derniers devant attendre trois ans pour l'obtenir.

Par ailleurs, la présidente a rappelé que tous les cadres non reçus AFIP font l'objet d'un suivi individualisé par la DG et les DDG, au regard de leurs perspectives (2^e chance, CSC, CSC administratifs).

Concernant le délai de deux ans pour être promu sur place, il visait à formaliser le fait qu'il s'agit d'un détachement sur un statut d'emploi validé en CAP, donc différent des autres postes d'AFIPA. Il fallait éviter, encore une fois, les effets d'aubaine d'une permutation récente juste avant la CAP. A cet égard, la présidente a annoncé que pour les « bons candidats » le délai de 2 ans a été levé depuis la publication du projet. Il s'agit de ceux qui sont positionnés depuis moins de deux ans mais qui occupent le poste de façon prolongée depuis un certain temps. La CGT a pris acte de cette décision qui allait dans le sens de ses demandes.

Les agents comptables peuvent postuler sur ces CSC HEA car ils ne sont pas sur des hors échelle lettre. Les comptables de la filière fiscale (ex AFIPA) peuvent également participer au mouvement des CSC HEA. Seuls sont exclus ceux qui ont obtenu un poste au mouvement 2012-2 des CSC.

Vote

La CGT s'est abstenue contre les projets de mutations et nominations en raison des réserves quant à l'organisation matérielle des travaux des CAPistes. Néanmoins, elle se félicite que la CAP ait pleinement joué son rôle dans l'examen des cas individuels, ce qui a permis de modifier certaines situations.

Quelques Chiffres (avant les travaux de la CAP)

Filière gestion publique :

- 142 demandes de mutation. 35 demandes à équivalence satisfaites dont 6 en rapprochement ;
- 19 IP ont accédé à AFIPA (64 demandes reçues).

Filière fiscale :

- 150 demandes de mutation reçues, hors HEA administratifs. 64 demandes à équivalence satisfaites, dont 25 en rapprochement ;
- 77 premières affectations (79 – 2 cadres en détachement prolongé).

HEA administratifs :

- 30 attribués dans la filière fiscale et 1 dans la filière gestion publique ;
- 21 promotions sur place de responsables de 2 MR ex –SIEC ;
- 4 promotions sur place hors SIEC ;
- 6 arrivées dans le mouvement.

Lorsque, faute de candidat remplissant les conditions d'attribution, un emploi HEA administratif n'a pas pu être attribué, un emploi administratif « ordinaire » a été ouvert dans le mouvement et proposé aux candidats à mutation.

Enfin, il reste deux postes vacants dans la FGP et 5 dans la FF à l'issue des travaux de la CAP.